

**DÉCLARATION ADOPTÉE
PAR LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DES ORDRES ET DES ORGANISMES
D'ATTRIBUTIONS SIMILAIRES**

LE 24 MAI 1972

COMMUNIQUÉ A LA PRESSE PROFESSIONNELLE

Paris, le 8 juin 1972.

Les représentants des Ordres des Médecins et des Organismes d'Attributions Similaires de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Italie et du Luxembourg ont décidé la création d'une « *Conférence Internationale des Ordres et des Organismes d'Attributions Similaires* ».

Il apparaît en effet aux représentants de ces organismes chargés tout spécialement de défendre et de faire respecter l'éthique professionnelle, qu'une concertation permanente est nécessaire pour leur permettre de mener à bien leur mission spécifique.

Dans un premier temps et dans un souci d'efficacité, il a semblé que cette concertation devrait s'organiser tout d'abord au niveau européen afin de permettre ou de faciliter les échanges de vue les plus larges sur les fondements de la déontologie médicale et les possibilités offertes de la sauvegarder et de veiller à son application.

La confrontation du plus grand nombre d'opinions particulièrement compétentes sur ce sujet paraît devoir s'imposer afin d'assurer aux malades la garantie des soins les plus consciencieux en conformité avec les règles morales de la profession médicale.

C'est ainsi que, le moment venu, les membres de cette Conférence appartenant aux pays des Communautés Européennes devront étudier les modalités d'application des Directives Communautaires dans le domaine propre aux Ordres et aux Organismes d'Attributions Similaires.

Les membres de la Conférence reconnaissent les mérites et la valeur des travaux effectués pour l'élaboration de ces Directives en particulier par le Comité Permanent des Médecins de la C.E.E. au nom des médecins européens.

La mise en pratique de ces Directives pose des problèmes spécifiquement déontologiques ; il est bien évident que cette tâche ne pourra être menée à bien par ceux qui dans chaque État en ont mission qu'après des rencontres régulières permettant l'échange d'informations.